

ARNAUD MONTEBOURG MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

BENOIT HAMON MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.redressement-productif.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Paris, le 4 décembre 2012 N° 241 / 263

Benoît HAMON, ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif se félicitent de la décision de la Cour d'appel de Chambéry d'attribuer aux salariés constitués en SCOP la cession de l'entreprise SET Corporation, implantée à Saint-Jeoire-en-Faucigny (74).

.

Suite aux difficultés économiques rencontrées par l'ancienne maison-mère, les salariés de SET ont élaboré un projet de reprise en SCOP (Société Coopérative de Production) afin de préserver localement les emplois tout en conservant une technologie de pointe unique en France. SET est aujourd'hui un acteur de premier plan du marché de l'assemblage de haute précision de composants électroniques.

Le long chemin, entamé dès mai 2012, par les salariés repreneurs désireux de continuer à développer leur technologie et leurs marchés, trouve aujourd'hui, avec la décision de la Cour d'appel, une issue favorable. Benoît HAMON, ministre délégué en charge de l'Economie Sociale et Solidaire avait dès l'amorçage du projet soutenu la démarche des salariés parce qu'il disposait de solides garanties financières ainsi que des expertises nécessaires à la viabilité économique du projet.

L'exemple de la SET illustre la pertinence des solutions de reprise d'entreprise par les salariés pour maintenir l'emploi industriel sur le territoire français. La SCOP constitue une alternative crédible à l'entrepreneuriat traditionnel.

La loi pour l'économie sociale et solidaire qui sera proposée au Parlement au second semestre 2013 par Benoît HAMON visera à travers la création d'un « choc coopératif » à faciliter les reprises en SCOP par les salariés pour en faire un des outils de lutte contre la désindustrialisation des territoires.

Contact presse:

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG:

Marianne ZALC-MULLER / Sandra-Andréa RENARD - 01 53 18 45 13

Cabinet de Benoît HAMON:

Anne-Sophie de Faucigny - conseillère auprès du Ministre chargée des relations avec la presse (01.53.18.41.04)

anne-sophie.de-faucigny@cabinets.finances.gouv.fr